



Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets

Bellevigne-en-Layon

Le 22 février 2019



PRESENTS OU REPRESENTES :

- Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux (30 membres – 9 voix délibératives) :

Présents (au nombre de 8) :

- M. Jean-Louis AUDOUIN (Adjoint au maire de Mûrs-Erigné),
- M. Jean-Pierre BODY (Conseiller communautaire de Mauges Communauté),
- M. Pierre BROSELLIER (Conseiller municipal de Blaison-Saint-Sulpice),
- M. Jean-Jacques DERVIEUX (Adjoint au maire de Val-du-Layon),
- M. Michel LEBLOIS (Conseiller municipal de Chemillé-en-Anjou),
- M. Dominique PERDRIEAU (Président du Syndicat Layon Aubance Louets),
- M. Eric TOURON (Conseiller Régional des Pays-de-la-Loire),
- M. Benoît PIERROIS (Conseiller municipal de Lys-Haut-Layon).

Mandats (au nombre de 1) :

- De M. Hervé MENARD (Adjoint au Maire de Chalonnes-sur-Loire) à M. Jean-Jacques DERVIEUX (Adjoint au maire de Val-du-Layon).

- Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (15 membres – 4 voix délibératives) :

Présents (au nombre de 4) :

- M. le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique représenté par M. Michel RICHARD,
- M. le Président de l'association des irrigants Sud Loire Aubance représenté par M. Laurent ROBICHON,
- M. le Président de l'association pour la Sauvegarde des rives du Layon Moyen et de ses affluents, représenté par M. Pierre BENEVILLE,
- M. le Président de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Maine-et-Loire représenté par M. Christian PERROIS.

- Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés (9 membres – 2 voix délibératives) :

Présents (au nombre de 2) :

- M. le Directeur Départemental des Territoires de Maine-et-Loire représenté par M. Marc ANDRE,
- M. le Directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne représenté par M. Pascal BONIOU.

ETAIENT EXCUSES :

- Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux :

- M. Jean-François CESBRON (Adjoint au Maire de Chemillé-en-Anjou),
- M. Gilles CHATAIGNER (Maire de Genneton),
- M. Jean-Pierre COCHARD (Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets),
- M. Jean-Noël GIRARD (Adjoint au Maire de Lys-Haut-Layon),
- Mme Brigitte GUGLIELMI (Conseillère Départementale de Maine-et-Loire),
- M. Hervé MENARD (Adjoint au Maire de Chalonnes-sur-Loire),
- Mme Claire PAULIC (Conseillère Départementale des Deux-Sèvres),
- M. François PELLETIER (Vice-Président du Syndicat Layon Aubance Louets),
- M. Thierry PERDRIAU (Conseiller municipal de Chemellier),
- Mme Christine TURC (Vice-Présidente du Syndicat Layon Aubance Louets),

- Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

- M. le Président de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- M. le Président de la Fédération Viticole de l'Anjou,
- Mme la Présidente du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Loire-Anjou,

- **Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés :**

- M. le Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- M. le Délégué interrégional de l'Agence Française pour la Biodiversité ou son représentant,

ETAIENT ABSENTS :

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, et des établissements publics locaux :**

- M. Jean-Claude BLANVILLAIN (Délégué de la commune de Dénée dans le Syndicat Layon Aubance Louets),
- M. Christian BONFANTI (Conseiller municipal de Soulaines-sur-Aubance),
- M. Damien COIFFARD (Conseiller communautaire d'Angers Loire Métropole),
- M. Charles-André DE COSSE-BRISSAC (Conseiller municipal de Brissac-Quincé),
- M. Jean-Louis DEMOIS (Etablissement Public Loire),
- M. Jacky GELINEAU (Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional Touraine),
- M. Emmanuel GODIN (Conseiller municipal de Chemillé-en-Anjou),
- Mme Elisabeth JUTEL (Conseillère Régionale Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes),
- M. Dominique NORMANDIN (Maire de Bellevigne-en-Layon),
- M. Michel PATTEE (Maire de Doué-en-Anjou),
- M. Philippe ROCHAIS (Conseiller municipal des Ponts-de-Cé),
- Mme Marie-Annick VITTAZ (Conseillère municipale de Juigné-sur-Loire).

- **Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :**

- M. le Président de l'association EDEN ou son représentant,
- M. le Président du Syndicat professionnel des propriétaires fonciers de Maine-et-Loire ou son représentant,
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire ou son représentant,
- M. le Président de l'association UFC Que Choisir de Maine-et-Loire ou son représentant,
- M. le Président de la Sauvegarde de l'Anjou ou son représentant,
- M. le Président de l'association les Riverains de l'Aubance ou son représentant,
- M. le Président du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire ou son représentant,
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire ou son représentant.

- **Collège des représentants de l'Etat et des établissements publics intéressés :**

- M. le Directeur Régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays-de-la-Loire,
- Mme la Directrice Régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire représentée par M. Guillaume MAILFERT,
- Mme le Préfet de Maine-et-Loire ou son représentant,
- M. le Préfet des Deux-Sèvres ou son représentant,
- M. le Directeur général de l'Agence Régionale de la Santé des Pays-de-la-Loire ou son représentant.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

- M. Laurent MOUNEREAU (Directeur du Syndicat Layon Aubance Louets et animateur de la CLE du SAGE Layon Aubance Louets),
- Mme Marie JAOUEN (Chargée de mission Evaluation et suivi qualité de l'eau et milieux aquatiques au Syndicat Layon Aubance Louets).

15 voix délibératives sur les 54 membres de la Commission Locale de l'Eau sont comptabilisées
--

L'an deux mil dix-neuf, le 22 février à 10h, les membres de la Commission Locale de l'Eau se sont réunis dans la salle située rue Jacques du Bellay à Thouarcé, commune déléguée de Bellevigne-en-Layon, sur l'invitation adressée le 29 janvier 2019.

La séance a été ouverte à 10h par M. Dominique PERDRIEAU, président de la Commission Locale de l'Eau.

M. Dominique PERDRIEAU souhaite la bienvenue aux personnes présentes, annonce l'ordre du jour et nomme les personnes excusées.

Ordre du jour :

- 1 - Compte-rendu de la CLE du 15/02/2018,
- 2 - Etat d'avancement de la révision du projet de SAGE (avec un bilan du droit d'initiative et un retour de la consultation des organismes),
- 3 - Présentation de la consultation sur les questions importantes par l'agence de l'eau Loire Bretagne,
- 4 - Validation du plan de communication 2019,
- 5 - Présentation et validation du Compte Administratif 2018 et Budget Primitif 2019,
- 6 - Présentation du 11ème programme par l'agence de l'eau Loire Bretagne,
- 7 - Questions diverses.

La présentation de la réunion est en annexe du présent compte-rendu.

1 - Compte-rendu de la CLE du 15/02/2018

M. Dominique PERDRIEAU rappelle que le compte-rendu de la CLE du 15/02/2018 a été transmis à l'ensemble des membres de la CLE. Il demande s'il y a des remarques sur ce compte-rendu. Personne n'émet de remarque.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le compte-rendu de la réunion de la CLE du 15/02/2018 est validé.

2 - Etat d'avancement de la révision du projet de SAGE (avec un bilan du droit d'initiative et un retour de la consultation des organismes)

M. Laurent MOUNEREAU présente le calendrier de la révision du SAGE. Le comité de bassin Loire-Bretagne a, dans son avis du 03 juillet 2018, émis un avis favorable avec deux réserves et deux recommandations. Le droit à l'initiative s'est terminé mi-décembre. Le préfet n'a été saisi d'aucune requête du public. La consultation des organismes s'est terminée en février.

L'Autorité Environnementale (le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable) a été saisi le 11 janvier 2019, son avis sera fourni dans les 3 mois.

Par la suite, une procédure de consultation électronique du public sera engagée sous l'égide de la préfecture de Maine-et-Loire.

Il est proposé d'effectuer un retour en bureau de CLE, puis la tenue d'une CLE, suite à l'avis du CGEDD. La CLE déterminera s'il est opportun ou non de modifier le projet de SAGE avant la consultation électronique du public.

Mme Marie JAOUEN présente les propositions techniques faites à la commission planification du 06 juin 2018 et validées au Comité de Bassin du 06 juillet 2018 en réponse aux deux réserves et deux recommandations du secrétariat technique de bassin.

L'assemblée n'émet pas de remarque. Les propositions techniques sont adoptées à l'unanimité. Le projet de SAGE sera modifié en conséquence.

3 - Présentation de la consultation sur les questions importantes par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

La CLE est consultée sur les « questions importantes » des futurs SDAGE 2022-2027 et PGRI 2022-2027.

Monsieur Pascal BONIOU, Chargé d'interventions spécialisé Projets de territoires – Biodiversité au sein de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, présente la consultation et les informations relatives aux « questions importantes » pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027.

Une « question importante » est un enjeu majeur auquel le SDAGE Loire-Bretagne devra répondre sur la période 2022-2027. Elle traduit de grandes préoccupations, qui trouvent une traduction concrète dans les orientations majeures du SDAGE Loire-Bretagne, comme la santé publique, le partage des ressources en eau, la préservation du patrimoine naturel ou la réduction du risque d'inondation.

Des questions importantes découlent des orientations stratégiques du SDAGE.

Elles sont identifiées deux ans avant l'adoption du SDAGE pour éclairer le comité de bassin sur les orientations à donner à la révision du SDAGE. Les questions importantes sont, avec l'état des lieux du bassin, un des deux piliers fondateurs du SDAGE. Elles font l'objet d'une consultation obligatoire des assemblées et du public pour permettre à chacun de s'exprimer sur les grands enjeux du bassin.

A la fin de l'année 2020, la Commission Locale de l'Eau sera de nouveau consultée sur le projet de SDAGE Loire-Bretagne.

La consultation porte sur les questions importantes autour de 4 grands enjeux qui concernent la qualité des eaux, la quantité, les milieux aquatiques et la gouvernance.

Pour chacune des questions importantes identifiées sur le bassin, la CLE doit répondre aux questions suivantes :

- Êtes-vous d'accord avec les pistes d'action qui seront explorées pour répondre à ces questions ?
- Certaines pistes vous paraissent-elles plus importantes que d'autres ?
- Y a-t-il d'autres pistes à explorer pour répondre à ces questions et qui ne sont pas citées dans ce document ?

Les propositions techniques d'observations sur les actions et d'actions complémentaires aux « questions importantes » pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 font l'objet d'une présentation par M. Laurent MOUNEREAU.

AVIS ET OBSERVATIONS DE LA CLE sur les questions importantes du SDAGE

Qualité des eaux : Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?

M. Jean-Jacques DERVIEUX rappelle que les actions en zone non agricole sont financées par les collectivités locales. M. Pascal BONIOU confirme que, dans le 11ème programme, les produits phytosanitaires en zone non agricole ne sont pas une priorité.

M. Eric TOURON indique que les paysagistes ne changeront que s'il y a des mesures incitatives, par exemple par l'achat de matériel. M. Dominique PERDRIEAU répond qu'il existe déjà un groupe paysagistes sur le territoire du SAGE, mais chaque professionnel a ses propres freins.

M. Dominique PERDRIEAU mentionne les actions en projet sur le bassin de la Villaine : laisser pousser l'herbe dans les fossés au printemps pour filtrer les polluants, et effectuer des mesures en sortie pour en vérifier l'effet. Le procédé est simple, il décale simplement la coupe.

M. Pascal BONIOU dit que les rejets de micropolluants sont pris en compte sur de grosses stations, de type industriel, mais qu'effectivement sur le territoire on voit que de petites stations rejettent des pesticides...

M. Dominique PERDRIEAU pose la question de l'avenir : les collectivités devront-elles réinvestir ? Il évoque la question des résidus médicamenteux issus des soins à domicile ; les gens resteraient de plus en plus à domicile et donc la pollution serait de plus en plus diffuse, et non pas concentrée comme en sortie d'hôpital.

Quantité : Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?

M. Jean-Pierre BODY soulève le problème politique du maintien de l'élevage. M. Dominique PERDRIEAU évoque la question des haies en viticulture (en référence à Saumur-Champigny, haies obligatoires en bout de champ). Il ajoute qu'on commence à constater ces évolutions sur le territoire.

M. Eric TOURON dit que l'INAO va probablement s'inspirer progressivement du modèle de Champigny. Il rappelle ensuite l'importance des MAEC. M. Dominique PERDRIEAU indique que la prochaine PAC aura un budget moindre.

M. Pierre BROSELLIER rappelle les problèmes administratifs liés aux MAEC, qui freinent les exploitants pour la contractualisation et limitent l'intérêt du dispositif.

Milieux aquatiques : Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

M. Eric TOURON demande si dans les ZHIEP et ZSGE l'activité agricole est toujours possible. M. Pascal BONIOU répond positivement. Il peut s'agir par exemple de favoriser des prairies sur le territoire concerné, voire de l'agriculture biologique ; etc. Il y a toutefois des cas de protection de captage ou le territoire a été boisé. Normalement, il y a toujours un usage possible, avec des contraintes cependant.

M. Eric TOURON demande si les agriculteurs peuvent avoir des aides complémentaires sur ces territoires.

M. Pascal BONIOU répond qu'il y a une déclaration d'utilité publique, avec des servitudes : sur les captages cela peut conduire à des systèmes d'indemnisation. Le dispositif ZHIEP est assez complexe à mettre en place (arrêté préfectoral) et n'a jamais été utilisé.

M. Pascal BONIOU ajoute qu'un rapport d'expertise a été fait sur les ZHIEP et ZSGE : la question se pose de savoir si ce dispositif existant doit être relancé. Le risque serait d'être contre-productif, comme on le voit lors des inventaires de zones humides : recul initial des usagers, crainte des contraintes réglementaires...

M. Jean-Jacques DERVIEUX rappelle le problème de l'inventaire des zones humides : il n'y a pas obligation de le réaliser hors zones à urbaniser. Il souhaiterait que la réglementation aille plus loin. Sur le territoire, certaines communes importantes, par exemple Bellevigne-en-Layon, ont fait le choix de n'inventorier les zones humides que sur les futures zones constructibles.

M. Marc ANDRE évoque la notion de compatibilité entre les SCOT et le SAGE. M. Laurent MOUNEREAU répond qu'il n'y a pas ce rapport avec les PLU : les PLU ne sont pas soumis à l'avis de la commission locale de l'eau ; la CLE n'y est pas nécessairement associée.

M. Pascal BONIOU confirme que, dans la loi, les SAGE ne font pas partie des personnes publiques associées (même s'il est possible de les associer).

M. Jean-Jacques DERVIEUX ajoute que les bureaux d'étude ne donnent pas l'information selon laquelle l'Agence de l'eau peut apporter une aide financière à la réalisation des inventaires de zones humides.

M. Jean-Pierre BODY indique qu'à Chemillé-en-Anjou, l'inventaire a été réalisé sur l'ensemble de la commune. Il estime qu'il est important de réaliser l'inventaire le plus tôt possible.

M. Pascal BONIOU rappelle que les subventions pour les inventaires sont maintenues dans le 11ème programme, mais avec une diminution du taux de 10 points.

M. Jean-Jacques DERVIEUX indique que les délégués du Syndicat Layon Aubance Louets présents dans les communes n'appréhendent pas forcément bien la thématique des zones humides. Il faut convaincre le directeur général des services et le maire, cela implique de les rencontrer, ce qui s'avère compliqué sur 95 communes.

Gouvernance : Comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?

M. Jean-Jacques DERVIEUX est inquiet sur la future gouvernance. Il indique qu'il y a une opposition entre l'orientation prise avec les EPCI, et l'implication des acteurs locaux au niveau du pouvoir décisionnel. M. Dominique PERDRIEAU évoque le problème du taux de participation aux réunions.

M. Jean-Jacques DERVIEUX indique que la Préfecture incite à réduire le nombre de délégués. Aujourd'hui il y a 90 délégués dans le Syndicat Layon Aubance Louets qui sont des acteurs locaux, à l'avenir ce seront 40 délégués représentants des EPCI, qui ne seront pas obligatoirement habitants des secteurs en question.

M. Michel RICHARD ajoute que la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique constate déjà ces dysfonctionnements sur son territoire. Les décisions prises sont contestées sur

le terrain car les acteurs locaux ne sont pas associés en amont. Il juge qu'il s'agit d'un dysfonctionnement démocratique.

M. Jean-Jacques DERVIEUX rappelle que la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire et ALM n'ont pas repris l'ensemble des compétences du Syndicat Layon Aubance Louets et que les communes concernées ont gardé une charge financière dans leur budget.

M. Jean-Pierre BODY demande à ce qu'il y ait *a minima* des réunions consultatives avec la base en amont, puis ensuite la réunion avec les personnes issues des EPCI.

M. Jean-Jacques DERVIEUX s'inquiète que les administratifs prennent le dessus. M. Pascal BONIOU s'en inquiète aussi. Il craint que les services travaillent puis que les élus votent sans avoir forcément bien compris les thématiques.

A l'issue de ces différents échanges, **la CLE, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'émettre un avis favorable aux questions importantes du SDAGE et de transmettre au Comité de Bassin Loire Bretagne l'ensemble des observations suivantes :**

Qualité des eaux : Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes, la vie des milieux aquatiques et les différents usages, aujourd'hui, demain et pour les générations futures ?

➤ Observations sur les actions :

- « *Gérer l'espace et les milieux* », p28 : mentionner le rôle du **complexe haie-mare-fossé-prairie** et de sa gestion (enherbement des fossés, etc.) dans l'épuration, mentionner les **ripisylves**. La vision du bocage doit être **intégrée** et non pas segmentée.
- « *Agir collectivement à différentes échelles* », p28 : au-delà des échelles du territoire et de la filière, réaffirmer l'importance de la réflexion et de l'action à **l'échelle du bassin versant, et dans une logique transversale multithématiques**.

➤ Actions complémentaires :

- « *Accélérer les changements de pratiques et les évolutions de systèmes des différents acteurs* », p27 : affirmer l'importance de la **compréhension de la situation** en termes de qualité d'eau par **l'ensemble des citoyens**, et ensuite les aider à agir.
- Aller vers une évolution de la réglementation sur les **rejets de STEU en termes de micropolluants** (pesticides, résidus médicamenteux, etc.). Donner des moyens financiers d'agir, y compris sur les petites stations d'épuration en milieu rural, qui peuvent émettre des quantités importantes de micropolluants.
- Donner des moyens d'agir sur la réduction de l'utilisation de **produits phytosanitaires en zone non agricole**, notamment par les professionnels des jardins et espaces verts (paysagistes).

Quantité : Comment partager la ressource disponible et réguler ses usages ? Comment adapter les activités humaines et les territoires aux inondations et aux sécheresses ?

➤ Observations sur les actions :

- « *Gérer les ruissellements à travers l'aménagement du territoire pour ne pas aggraver les inondations* », p40 : insister sur le **maintien des prairies et des zones humides**, ainsi que de l'ensemble des éléments bocagers (haies, fossés, talus, etc.) dans une logique de bassin versant. Cela pose aussi la question du maintien de l'élevage.
- « *Approfondir et anticiper la prise en compte du changement climatique dans la gestion de l'eau* », p35 : quel accompagnement pour le **stockage hivernal et la gestion de l'eau en-dehors des zones dites « actuellement déficitaires »** ? Anticiper le changement climatique ne devrait-il pas se faire aussi sur les zones qui ne sont actuellement pas en ZRE ?

➤ Actions complémentaires :

- « Pour l'équilibre des milieux et la satisfaction de tous les usages, économiser l'eau et gérer les prélèvements », p56 : contribuer à la mise à disposition d'une donnée fiable en « temps réel » ou à fréquence aussi haute que possible concernant les débits en cours d'eau, afin de permettre le respect des objectifs de débits en rivière.
- « Gérer les ruissellements à travers l'aménagement du territoire pour ne pas aggraver les inondations », p40 : favoriser la prise en compte des éléments bocagers dans les cahiers des charges des Appellations d'Origine Protégée, notamment en viticulture.

Milieux aquatiques : Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer ?

➤ Observations sur les actions :

- « Zones humides : des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer », p46 : le rôle des zones humides pour la biodiversité pourrait être cité en introduction.
- La question de **l'évaluation de l'efficacité des actions** de restauration des milieux aquatiques n'est pas traitée. De plus, la question se pose de l'adaptation des critères utilisés (indices biologiques appliqués sur tous les territoires).

➤ Actions complémentaires :

- « Zones humides : des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer », p46 : pour une meilleure prise en compte des milieux aquatiques et humides, **renforcer les échanges entre les structures porteuses de SAGE et les services de l'Etat** compétents.
- « Zones humides : des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer », p46 : il faudrait que l'inventaire des zones humides hors zones à urbaniser soit rendu obligatoire.
- « Zones humides : des milieux à sauvegarder, à restaurer et à gérer », p46 : pour une meilleure prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme, renforcer l'association des Commissions Locales de l'Eau à l'élaboration et à la révision des Plans Locaux d'Urbanisme.
- Le document n'aborde pas les aspects réglementaires. En cohérence avec le Règlement du projet de SAGE, notamment sur le drainage, le document pourrait comporter un **volet réglementaire**. La question du renforcement des moyens de contrôle se pose.

Gouvernance : Comment s'organiser ensemble pour gérer ainsi l'eau et les milieux aquatiques dans les territoires, en cohérence avec les autres politiques publiques ? Comment mobiliser nos moyens de façon cohérente, équitable et efficiente ?

➤ Observations sur les actions :

- « Des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'action territoriaux », p56 : sur la synergie SAGE/programmes d'actions, contrats territoriaux portés uniquement par des EPCI avec cohérence hydrographique. Il semble important de **réaffirmer l'importance de la solidarité amont-aval et de la logique de bassin versant** à l'heure de la GEMAPI.
- « Des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'action territoriaux », p56 : il paraît important de réaffirmer **l'implication des élus locaux au sein des instances décisionnelles** (comités syndicaux notamment), afin de conserver une représentation des élus **du territoire** et disposant d'une bonne connaissance des thématiques et des problématiques locales.

➤ Actions complémentaires :

- « Des maîtres d'ouvrage pour conduire des programmes d'action territoriaux », p56 : mettre en adéquation les moyens financiers alloués et les objectifs ambitieux qui sont avancés.
- En termes d'indicateurs de résultats, au-delà des aspects techniques et économiques, proposer une amélioration de la connaissance sur **l'ensemble des services rendus** par les milieux restaurés (aspects sociologiques, services écosystémiques : inondations, etc.).

4 - Validation du plan de communication 2019

M. Laurent MOUNEREAU présente le projet de plan de communication 2019 élaboré en concertation avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

L'assemblée adopte le plan de communication 2019 du SAGE Layon Aubance Louets à l'unanimité.

5 - Présentation et validation du Compte Administratif 2018 et Budget Primitif 2019

M. Laurent MOUNEREAU présente le compte administratif 2018 et budget primitif 2019 du budget du SAGE Layon Aubance Louets. Le CA2018 fait apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 32 995,35 € qui est reporté en recettes sur le budget primitif 2019. La CLE valide le Compte administratif 2018 et le budget primitif 2019 qui seront soumis au vote du Comité Syndical du Syndicat Layon Aubance Louets, le 18 mars 2019.

6 - Présentation du 11ème programme par l'agence de l'eau Loire Bretagne

M. Dominique PERDRIEAU propose que ce point prévu à l'ordre du jour soit reporté à une prochaine réunion. La CLE valide cette proposition.

7- Questions diverses

Zones humides :

M. Benoît PIERROIS présente le volet Zones Humides. Sujet sur lequel il travaille en tant que membre de la CLE en binôme avec Mme Marie JONCHERAY, agent au Syndicat Layon Aubance Louets.

Il présente la carte de l'état d'avancement des inventaires de zones humides sur le territoire du SAGE.

Il rappelle le problème rencontré à Bellevigne-en-Layon, avec un inventaire qui n'est pas réalisé sur l'ensemble du territoire. Il indique que, de façon générale sur le territoire, il n'est pas évident de contacter et convaincre les élus.

M. Laurent MOUNEREAU indique que le Syndicat Layon Aubance Louets va accueillir un stagiaire à partir du 04 mars 2019 afin de travailler sur une méthodologie de hiérarchisation des zones humides. M. Pascal BONIOU ajoute que ce stage permettra d'établir une hiérarchisation adaptée au territoire avec pour objectif la définition et mise en place d'un plan d'actions.

M. Jean-Jacques DERVIEUX souhaiterait disposer d'éléments chiffrés sur les services rendus par les zones humides.

M. Pascal BONIOU insiste sur l'aspect concertation lors des inventaires, qui n'est pas toujours bien traité. Il soulève le problème du calendrier de la révision ou de l'élaboration des documents d'urbanisme.

M. Benoît PIERROIS rappelle l'importance du travail par sous-groupe de bénévoles locaux sur le terrain. Il dit qu'il faut aider le bureau d'étude dans la réalisation de la concertation.

M. Laurent MOUNEREAU rappelle que la CLE a validé un guide d'inventaire et un cahier des charges. Il rappelle que les haies sont aussi inventoriées dans le cadre de l'inventaire des zones humides.

Autres points :

M. Pascal BONIOU propose qu'une communication, cérémonie ou autre événement soit réalisé pour l'approbation du SAGE, éventuellement en même temps qu'un autre événement (forum des élus, par exemple).

Le prochain bureau de CLE est prévu la première quinzaine d'avril. La prochaine CLE aura lieu entre fin avril et début mai.

M. Dominique PERDRIEU remercie les personnes présentes et clôt la réunion.

Fin de la réunion à 12h15.